



CT et CHSCT COMMUN

22 novembre 2022

DECLARATION LIMINAIRE DU SNE-FSU

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Les CT et CHSCT d'aujourd'hui devaient être les dernières instances communes de la mandature, des représentant.es élus en 2018. Il avait en effet été acté lors des séances précédentes que les procès-verbaux seraient vus lors de cette instance. Force est de constater que ce ne sera pas le cas. Ce qui peut être compréhensible au vu de l'ordre du jour prévoyant 15 points urgents dont une majorité pour avis.

Pour un établissement en charge d'agent.es commissionné.es et assermenté.es, chargé de certaines fonctions de police judiciaire et qui cherchent à être reconnus comme tel auprès du ministère ou de l'État, il serait plus que temps de respecter les textes qui régissent nos instances et les textes d'une manière générale dans plusieurs de nos documents internes de fonctionnement.

Plusieurs questions diverses, déjà soumises antérieurement, ne sont pas suivies, faute d'un document de suivi des résolutions et décisions du CT/CHSCT, et ne peuvent trouver réponse au vu d'ordres du jour trop chargés.

Il faudrait peut-être prévoir une instance commune par mois pour 2023 afin d'avancer plus sereinement, surtout que de nombreux sujets restent à traiter en urgence.

On déplore également que de nombreuses instructions soient déjà actées et divulguées sous forme de projets à appliquer au sein des services, alors que le CT/CHSCT n'ont même pas encore été consultés. C'est notamment le cas pour la future note de service concernant le travail des week-ends et jours fériés, ainsi que les astreintes dans les services départementaux.

On espère que les nombreuses recommandations de l'ISST concernant l'instance en charge de la santé sécurité et des conditions de travail, futur CSA et sa formation spécialisée, seront suivies d'effet en 2023, notamment en ce qui concerne leurs fonctionnements.

Nous n'épiloguerons pas plus longtemps, afin de pouvoir discuter plus avant des points prévus aujourd'hui, qui impacteront les personnels que nous représentons.

Nous vous remercions de votre écoute.